

REFERENCE	21-20-60-01625-02-B-RVA	
DATE	03/12/2021	
EMETTEUR	Rémi VANLAECKE BET Acoustique VENATHEC	<a href="mailto:r.vanlaecke@venathec.com">r.vanlaecke@venathec.com</a> 06.88.01.02.88
DESTINATAIRE(S)	Monsieur RIOU Kaufman et Broad Madame SANTOS Kaufman et Broad	<a href="mailto:TRIOU@ketb.com">TRIOU@ketb.com</a> 06.79.75.16.78 <a href="mailto:CSANTOS@ketb.com">CSANTOS@ketb.com</a> 06.08.22.56.66
OPERATION	BEFA EDF « Mistral »	
OBJET	Analyse étude d'impact acoustique	

Bonjour,

Vous trouverez ci-après une analyse de l'étude d'impact acoustique du projet des extensions Nord et Sud du réseau de tramway de Marseille dont une partie est située à proximité du projet BEFA EDF « Mistral ».

L'objectif de la présente analyse est d'étudier les potentielles nuisances sonores générées par le boulevard Schläesing sur la santé des futurs occupants du projet en fonction de l'étude d'impact du projet de tramway (étude AVP version A du 19/12/2018).

L'étude d'impact a permis d'estimer les niveaux sonores autour du projet de tramway au niveau du Bd Schläesing à l'horizon 2043 via une simulation numérique en considérant :

- Les trafics du tramway à termes
- Les trafics routiers (véhicules légers et poids lourds) issus d'une étude de circulation

Les figures 49 et 50 de l'étude permettent de visualiser les niveaux sonores en période diurne au niveau de la zone du projet « Mistral » (seule la période diurne est à considérer pour ce projet de bureaux fermés la nuit).

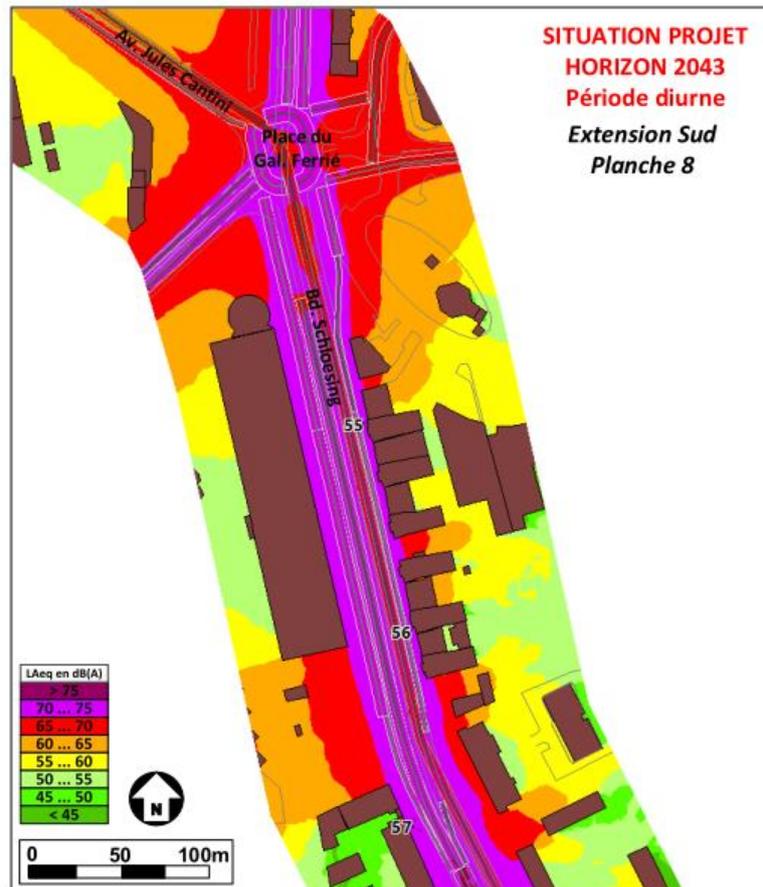


Figure 49 – Niveaux de bruit (h=4 m) en situation projet à l'horizon 2043 – Planche 8 – Période diurne

Extrait de l'étude d'impact

Les niveaux sonores estimés au niveau de la façade est du bâtiment existant sont compris entre 70 et 75 dBA, 65 et 70 dBA pour les façades Nord et Sud et entre 50 et 60 dBA pour la façade Ouest.

Le bâtiment projeté étant situé globalement à la même position que le bâtiment existant, les niveaux sonores en façade du futur bâtiment seront similaires à ceux précisés ci-avant.

Le programme du projet « Mistral » vise l'atteinte du niveau « Performant » de la norme NFS 31-080 relative à la performance acoustique des bureaux et espaces associés, les objectifs d'isolement de façade sont les suivants, en fonction des typologies d'espace :

Local	Objectif $D_{nT,A,tr}$ [dB]
Espace de bureau	$\geq 30$ dB et $L_{50} \leq 35$ dBA
Salle de réunion ou formation	$\geq 30$ dB et $L_{50} \leq 35$ dBA
Espace de détente	$\geq 30$ dB et $L_{50} \leq 30$ dBA
Restaurant	$\geq 30$ dB
Circulation	$\geq 30$ dB et $L_{50} \leq 45$ dBA

Le niveau sonore  $L_{50}$  peut être considéré comme le niveau de bruit de fond dans les locaux dépendant notamment des niveaux sonores à l'extérieur du bâtiment et des isolements de façade.

Compte tenu des niveaux de bruit estimés à l'horizon 2043 et afin d'atteindre le niveau « Performant » de la norme NFS 31-080, les objectifs d'isolement de façade suivants sont visés sur le projet « Mistral » :

Façade	Objectif $D_{nT,A,tr}$ [dB]
Façade Est donnant sur boulevard Schlœsing	Entre 35 et 38 dB
Façade Nord donnant sur boulevard Rabatau	Entre 30 et 35 dB
Façade Ouest donnant sur le canal du Jarret	$\geq 30$ dB
Façade Sud	Entre 30 et 35 dB

Avec ces isolements de façade, les bureaux et espaces de travail du projet « Mistral » seront correctement isolés de l'extérieur et les niveaux de bruit de fond dans les locaux ne dépasseront pas 35 dBA, niveaux sonore faibles pour des bureaux d'où le niveau « Performant » atteint de la norme NFS 31-080.

Ces niveaux sonores atteints grâce aux isolements de façade élevés visés sur le projet garantissent un bon confort acoustique pour les occupants qui ne seront pas gênés par les bruits sur le boulevard Schlœsing.

Rémi VANLAECKE  
VENATHEC  
[r.vanlaecke@venathec.com](mailto:r.vanlaecke@venathec.com)